AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1754
FR0004044337-FS0677

19 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OSIATIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2013, la société anonyme de droit belge Econocom Group SA/NV[1] (5 place du Champ de Mars – 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2013, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société OSIATIS et détenir 14 945 713 actions OSIATIS représentant autant de droits de vote, soit 89,85% du capital et 89,83% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions OSIATIS dans le cadre de l'offre publique simplifiée initiée par la société Econocom Group[3].

Par ailleurs, il a été précisé, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, que la société Econocom Group détient 1 535 000 bons de souscriptions d'actions (BSA) non cotés, exerçables, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions et sauf cas d'exercice anticipé, à l'issue d'une période de 36 mois à compter du 15 octobre 2010 pendant une durée de 2 ans, pouvant donner droit à 1 535 000 actions OSIATIS (1 BSA donnant droit à 1 action OSIATIS au prix d'exercice unitaire de 4,17 €).

[1] M. Jean-Louis Bouchard détient, à titre direct et indirect, 41,77% du capital de la société Econocom Group.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 633 400 actions représentant 16 637 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, étant précisé que la société OSIATIS autodétient 1 253 653 actions, soit 7,54% de son capital.
[3] Cf. notamment D&I 213C1728 du 13 novembre 2013.